

Assemblée régionale de l'URAASS Auvergne-Rhône-Alpes
du 6 juin 2024
Projet de résolutions

1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée régionale du 22 novembre 2023

Après lecture par le(a) Président(e) de séance, l'assemblée régionale décide de valider la rédaction définitive du procès-verbal de la présente assemblée en date du 22 novembre 2023.

Cette résolution est adoptée à *l'unanimité des présents et représentés.*

(ou adoptée parvoix pour etvoix contre etabstentions.

ou rejetée parvoix contre etvoix pour etabstentions) .

2. Rapport d'activité 2023

Le rapport d'activité 2023 a été exposé à l'ensemble des membres présents qui l'approuvent.

Cette résolution est adoptée à *l'unanimité des présents et représentés.*

(ou adoptée parvoix pour etvoix contre etabstentions.

ou rejetée parvoix contre etvoix pour etabstentions)